

SAISON 2004/2005

**PROCES-VERBAL N°5
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
VENDREDI 15 AVRIL 2005**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales

Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing

Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance

Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint

Christian ALBE, Trésorier Général

Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint

Assistent :

Messieurs Michel COGNE, Directeur Technique National

Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable

Excusés:

Messieurs Pierre COQUAND, Président de la LNV

Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV



.../...

I) BUREAU DE LA LIGUE NATIONALE DE VOLLEY

1.1 *Le Président Gil PELLAN fait part des points en rapport direct avec la FFVB discutés au Bureau de la LNV du matin*

- ✚ Convention FFVB/LNV (voir point 32 du compte rendu) : serait reconduite en principe sauf l'indemnité des internationaux et aménagement de l'annexe DNCG qui reste en négociation.
- ✚ Refus de la FFVB d'accorder à la LNV une quelconque organisation de plage ou de Beach-Volley, cette activité n'entrant pas dans ses attributions.
- ✚ Maintien de la réunion des Présidents de clubs féminins de PRO AF. Le Président Gil PELLAN souhaite qu'une discussion s'engage sur les propositions qu'il a formulées et que chacun prenne ses responsabilités face à la réalité sportive et financière du Volley-Ball féminin et de l'objectif olympique 2012.
- ✚ Proposition de Gil PELLAN d'un Championnat d'été masculin du 1^{er} Août au 30 Septembre constitué de 4 poules géographiques avec 10 à 12 journées de compétitions. Ainsi une préparation des joueurs, un temps de jeu pour les jeunes des CFC joint à la promotion du Volley-Ball en le délocalisant permettrait une réelle utilisation du temps professionnel des équipes.

1.2 AGENTS DE JOUEURS

Le Président Gil PELLAN a informé le Bureau de la LNV des obligations légales concernant les agents des joueurs et de l'obligation de paiement des joueurs par le club et non par des transactions internes club/agent.

Il a également rappelé qu'un agent de joueur ne peut exercer la profession d'entraîneur de club.

Le Bureau fera la proposition en Assemblée Générale de fixer les tarifs suivants :

- Coût de l'examen : inscription, frais de dossier : 300 €
- Prix annuelle de la carte (valant licence) d'agent de joueur : 400 €

II) VIE FÉDÉRALE

2.1 Présentation – clubs licences

Quelques ajustements sont effectués sur le diaporama préparé par Daniel MURAIL en fonction des diverses propositions formulées dans les rapports d'audits ou propositions des Chargés de Mission.

.../...

Propositions qui seront faites au Comité Directeur :

Clubs

- L'adhésion du Groupement Sportif est conservée lorsqu'une équipe de ce club évolue dans un championnat fédéral (départemental – national) d'accèsion au titre de Championnat de France,
- Club départemental (possibilité actuelle) accueille les entités sociales ou les individualités, arbitres (obligation ministérielle),
- Création d'un club à seule vocation « plaisir, loisir, détente » (prix modique et simplification administrative),
- Club jeune conservé en collège,
- Club d'entreprise avec comme seule participation des loisirs locaux,
- Club d'entreprise participant au Championnat de France.

Licences

- Principe d'une licence de base permettant l'accès au Volley : détente, loisir, indoor, 6x6 et toutes formules dérivées des pratiques olympiques,
- Achat d'options en fonction des catégories d'âge et de la pratique olympique (6x6 indoor, Beach),
- Réflexion sur la licence dirigeant,

Le diaporama est mis à jour et sera présenté au Comité Directeur Fédéral des 15 et 16 Avril.

2.2 Projet Dirig Club

Ce CD « Dirig Club » est actuellement en vente libre pour 57 € avec une utilisation ouverte nécessitant une entrée de données par le club. Il permet la gestion des licences, des clubs et des équipes.

La société Atalante après un travail avec 10 clubs (du petit au grand) propose d'identifier ce CD à la FFVB, comme il a pu être fait avec déjà une dizaine de Fédérations.

Une relation directe avec le fichier fédéral est possible via Internet, ainsi que les échanges de documents et leurs mises à jour : BFI, Règlements ...

Une formation d'un à deux membres par Ligue est incluse dans le marché.

Le diaporama envoyé à tous les membres du bureau recueille un avis très favorable.

La proposition non négociée est de 40 € TTC, soit 60 000 € pour 1 500 à 2 000 CD.

Proposition : l'Assemblée Générale décidera de cet achat.

.../...

Il va être demandé à la Société Atalante d'envoyer un CD de démonstration et le diaporama de présentation dans chaque Ligue. Un courrier d'explication par rapport à la décision sera également envoyé par la Fédération.

2.3 Politique de l'emploi

A la demande du Secrétaire Général, le Directeur Technique National nous informe sur la situation de tous les cadres techniques d'état, ATR et ATD (voir détail dans le compte rendu du Comité Directeur Fédéral des 15 et 16 Avril).

Suite aux travaux d'analyse, il apparaît que les CTS affectés à l'encadrement d'un pôle y consacrent 60 à 65% de leur temps de travail annuel.

40 à 35% restant aux travaux de l'équipe technique régionale ou des missions de l'état (les différences sont dues aux affectations territoriales).

- Actuellement 6 ATR (voire 7) sont affectés à des pôles,
- La structuration demandée à la Direction Technique Nationale pour une réussite des Équipes de France nécessite la présence de cadres formés et compétents,
- La réussite de nos 5 axes nécessite une aide à la professionnalisation de nos Ligues,
- Sur proposition du Président Gil PELLAN, le Bureau Exécutif décide :
 - ☞ L'aide accordée à un emploi ATR/ATD sera sur une base de 6000 € annuel (Principe : 1/3 Fonds propres Ligues, 1/3 Collectivités, 1/3 FFVB),
 - ☞ La Ligue devra :
 - ➔ Passer un contrat d'objectif avec la FFVB portant sur l'un des 5 points de renouveau justifiant l'emploi,
 - ➔ Un cadre BE1/EF1 ➔ BE2,
 - ➔ Un plan de financement du poste sur l'olympiade cohérent allant plutôt vers une diminution de l'aide fédérale, que son augmentation.
 - ☞ Cette disposition est applicable au 1er Juillet 2005.
 - ☞ Une étude particulière sera faite sur les postes de Ligue sans CTS sur l'année 2005,
 - ☞ Le Directeur Technique National doit rendre effective la mise en place dès le 1er Juillet 2006, le début de la mise en place des CTS.
 - ☞ Le Secrétaire Général (orientation politique et convention d'objectifs) et le Directeur Technique National (action de l'État et réalisation technique) sont chargés de ce dossier.

.../...

2.4 Demande de dérogation de montée en N3

L'ASPTT de Dijon est actuellement le club fédérateur des clubs bourguignons et participe à la restructuration du haut niveau de la Ligue de Bourgogne : formation et clubs de jeunes.

La Ligue de Bourgogne dispose d'un Championnat de 6 équipes et 5 clubs, aussi le club appuyé par la Ligue demande une dérogation de montée en N3. En effet, un forfait de dernière minute a pénalisé la Ligue au tout dernier moment.

Le Bureau Exécutif accepte cette demande, à titre exceptionnel. Cette décision sera inscrite au contrat d'objectifs : formation de jeune, championnat senior régional avec un nombre de clubs important en position de montée.

2.5 Ligue et Comités Départementaux de la Ligue Corse

Le Comité Directeur Fédéral des 16 et 17 Avril 2004 a pris acte de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue de Corse jusqu'à la fin de la mandature (Juin 2004) et avait décidé de ne pas réactiver les Comités Départementaux en attendant la prochaine mandature.

Le Secrétaire Général après avoir rencontré le nouveau Président de la Ligue et des représentants du Comité Directeur propose :

- De demander sous le contrôle du Président de la Ligue Corse :
 - ☞ De réactiver les Comités Départementaux afin de remettre en place l'organisation départementale,
 - ☞ De mettre en place la procédure pour que les Comités Départementaux soient en conformité avec les statuts types,
 - ☞ De faire procéder à de nouvelles élections pour l'olympiade à venir.

III) RELATIONS AVEC LA LNV

3.1 Rencontre Poitiers/Ajaccio

Le Secrétaire Général fait état du courrier reçu de la Ligue Nationale de Volley concernant les coûts du match à rejouer Poitiers/Ajaccio, laquelle demande à la FFVB de prendre en charge les frais du second déplacement d'Ajaccio.

Le Bureau Exécutif approuve le Secrétaire Général de rester sur la position exprimée dans le premier courrier de la Fédération à la Ligue Nationale de Volley où les textes et arguments font état qu'il n'appartient pas à la FFVB de prendre en charge les frais de match à rejouer.

.../...

3.2 Convention FFVB/LNV

Le Bureau Exécutif décide de reconduire tous les points de la convention, sauf celui concernant les indemnités. La proposition suivante a été faite :

- Revoir le délai,
- Prendre le principe de calcul des aides personnalisées établi par le CNOSF différenciant les stages des rencontres,
- L'aide forfaitaire qui tient compte des aides prévues du Ministère versées à ce titre,
- Un aménagement de l'annexe concernant la DNCG.

3.3 Relations Marketing FFVB/LNV

Un échange de point de vue a été fait dans le cadre d'une rencontre entre responsables Marketing de la FFVB et de la LNV.

La LNV est actuellement sur une stratégie de télévision régionale. Les contacts de la FFVB permettent de dégager les points suivants :

- Les propositions de France Télévision sont spécifiques à des événements avec des plans de promotion (exemple : Finale de Championnat de France),
- M6 a un intérêt sur des rencontres de Beach Volley,
- TV5 sur le féminin,
- Eurosport sur le masculin.

Aucun accord n'est à ce jour conclu et le Bureau Exécutif rappelle l'intérêt d'un accord avec Eurosport concernant le Championnat Masculin.

IV) BEACH-VOLLEY

4.1 Grand Chelem de Paris

- ✚ Le Président Gil PELLAN tient à remercier Laurent MOREUIL pour son engagement particulier concernant les conventions avec les partenaires de l'opération et les contrats de travail des personnels. Il associe Michel COGNE et ses collaborateurs pour leurs investissements souvent hors de leurs missions habituelles.
- ✚ Une convention avec la FFVB est établie par le Promoteur MCO, avec l'Ile de France et la Ligue de Provence où figure avec précision la répartition des missions et des coûts de chacun.
- ✚ Monsieur Jean-Yves MAGUER sera le Directeur de la Compétition et supervisera avec Monsieur Johny JUVESY la formation des bénévoles de l'Ile de France avec un objectif de formation pour le Grand Chelem de Paris 2006.

.../...

- ✚ L'animation demandée par la FFVB se fera sans contrepartie financière par le Promoteur MCO (participation de Beach Paris Volley et de la Direction Technique Nationale auprès des écoles de sports municipales du Lundi au Vendredi et du public le Samedi et le Dimanche).

4.2 Autres manifestations internationales de Beach Volley

Le Bureau Exécutif réaffirme la position d'être défavorable à l'implantation de tournois satellite en France. Ces circuits proposés par la FIVB au Promoteur MCO mettent la FFVB en difficulté l'organisation du Championnat de France de Beach Volley.

Le Bureau Exécutif a, par délégation ministérielle, l'organisation du Championnat de France de Beach et le pouvoir d'autoriser ou non des compétitions internationales sur son territoire.

4.3 Championnat de France de Beach

La situation avec les partenaires va se déterminer dans les prochains jours. Deux hypothèses sont envisagées :

- ✚ Hypothèse 1 : participation de deux partenaires au Championnat de France, organisation de 6 à 8 étapes possibles avec une prise en charge du coût de 70%. Un des deux partenaires possibles ne semble pas être actuellement en situation favorable due à un historique de ces relations avec la FFVB.
- ✚ Hypothèse 2 : pas de partenaire fédéral et organisation minimale : 2 à 3 étapes possibles avec le Comité Départemental des Bouches du Rhône, le Comité Départemental de la Vendée et la Mairie de Gruissan.

Le Bureau Exécutif valide ces 2 hypothèses qui seront mises en application en fonction des informations ultérieures des partenaires.

V) DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

L'organisation des Équipes de France est actuellement en phase de se terminer.

Mr MARTZLUFF, Entraîneur de Sète, titulaire des diplômes est nommé Adjoint de Philippe BLAIN.

Un encadrement spécifique est par ailleurs prévu.

VI) MARKETING

6.1 Société Games

Thibaud SARRAZIN fait part du contrat avec la Société GAMES signataire d'un « contrat marketing » avec la FFVB, hors production et diffusion audiovisuelle jusqu'au 31 Décembre 2006.

Le Bureau Exécutif charge Thibaud SARRAZIN et Laurent MOREUIL d'étudier avec la Société GAMES les conditions générales et particulières d'exécution de ce contrat.

DESTINATAIRES

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne



Date de rédaction : 18/04/2005
Date de mise en instance d'approbation : 19/04/2005
Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
Auteur : Daniel MURAIL